

## ENTRÉE EN CLASSE DE SECONDE Section internationale allemande

Votre enfant est actuellement en 3<sup>ème</sup> Section internationale allemande. Vous allez l'inscrire en classe de **Seconde** pour la rentrée 2022 au Lycée français Jean-Monnet.

Pour rappel, ci-dessous, un tableau des enseignements obligatoires que votre enfant suivra en 2<sup>nde</sup> :



**: Cours le mercredi après-midi**

Enseignements du tronc commun identiques pour tous
Français
Mathématiques
Langue et littérature allemande
Histoire-géographie bilingue - EMC
- Sciences de la vie et de la Terre - Physique et chimie
Éducation physique et sportive
Accompagnement personnalisé

**Les enseignements pour lesquels une continuité est tacite tels que les langues vivantes et certaines options ne vous seront pas redemandés dans le module de réinscription, vous y trouverez seulement les enseignements pour lesquels vous devez procéder à des choix.**

**ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT (FACULTATIF)**

**Tout enseignement optionnel choisi en classe de 2<sup>nde</sup> sera obligatoirement conservé en classe de 1<sup>ère</sup> et de terminale.** Les enseignements optionnels sont évalués et comptabilisés dans le cadre du contrôle continu sur le cycle terminal (1<sup>ère</sup> / terminale) pour le baccalauréat.

**Je peux choisir de continuer la LVC commencée au collège ou de commencer une nouvelle option** : enseignement en dehors de la grille, après 16h30.

**Choisir dans la case Option 1 :**

ou	« Allemand LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) »	<b>Poursuite de l'option commencée au collège</b>
ou	« Chinois LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) »	
ou	« Espagnol LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) »	
ou	« Néerlandais LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) »	
ou	« Latin LVC (après 16h30) »	
ou	« CNED LVC » (si autre langue non enseignée au lycée)	<b>OU</b>  <b>Nouvel enseignement optionnel</b>
ou	« Italien LVC (après 16h30) »	
ou	« Arts Plastiques (après 16h30) »	
ou	« Cinéma-Audiovisuel (après 16h30) »	
ou	« Théâtre* (après 16h30) »	
ou	« EPS (après 16h30) »	
ou	« Grec (après 16h30) »	



**: l'ouverture d'un enseignement dépend du nombre de demandes, nous pourrions vous demander de modifier votre choix si le nombre d'élèves minimum n'était pas atteint.**

\*Le théâtre de 3<sup>ème</sup> est un enseignement de découverte d'une heure. Il n'y a pas de corrélation directe avec l'option théâtre en 2<sup>nde</sup>. L'élève devra donc choisir en 2<sup>nde</sup> entre LVC (ou Latin ou Grec) et option théâtre 3h.